





Dominique

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-11-28

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 55.0%	B - 7.1%	C - 37.8%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Cate	egorie B		22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2022
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 janvier 2021
Renseignements sur l'assista	ance	
Notified Art. 22.3		Non
Légendes:	Notification présentée	Non Notification due Non Notification non échue

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	А		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	А		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	С	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 janvier 2021
1.4	Notification	А		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	А		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	Α		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	С	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 01 juin 2021
4	Procédures de recours ou de réexamen	А		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	А		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	А		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	С	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	С	au plus tard le 30 juin 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
6.3	Disciplines en matière de pénalités	Α		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	А		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	А		au plus tard le 22 février 2017

Program	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	А		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	С	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 01 juin 2021
7.7	Opérateurs agréés	В	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
7.8	Envois accélérés	А		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	С	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	А		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	А		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	А		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	А		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	С	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	С	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	А		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	С	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 janvier 2021

Légendes

Α	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
Ν	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/DMA/2	2020-11-16	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/DMA/1/Add.1	2019-08-23	Category C notification
G/TFA/N/DMA/1	2019-02-27	Categories A, B & C notification
WT/PCTF/N/DMA/1	2015-04-29	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.3 Points d'information



1.3.1 1.3.2 1.3.3 1.3.4	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2019	Date définitive de mise en oeuvre 31 janvier 2021	

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique pour la rédaction de la législation.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

3 Décisions anticipées



3.1 3.2 (a), (b) 3.3 3.4	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Date définitive de mise en oeuvre 1 juin 2021
3.5 3.6 (a), (b), (c) 3.7 3.8	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c),	(d)Assistance technique pour la rédaction de la législation en vue d'étable de décision en Dominique.	olir le cadre juridique relatif à une unité nationale de traitement des demandes

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire



5.3.1 5.3.2 5.3.3 Date indicative de mise en oeuvre

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2021 31 décembre 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Aide financière pour l'achat du matériel de laboratoire nécessaire.

Assistance technique et renforcement des capacités pour l'accréditation de laboratoires en vue de la réalisation d'essais de confirmation sur les marchandises importées en Dominique.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment

6.2 (i), (ii)

6.2

Date indicative de mise en oeuvre 30 juin 2020

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique pour l'établissement de la cartographie et des coûts des services fournis par les douanes, y compris l'élaboration d'un barème des redevances équitable et transparent.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins

7.6.1 7.6.2 Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre

1 juin 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique pour l'élaboration d'un guide sur la mesure du temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises, de l'importation à la sortie du port d'entrée.

Formation

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation

7.9 Marchandises périssable



7.9.1 (a), (b) 7.9.2 7.9.3 7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Élaboration et application de directives juridiques pour le traitement des marchandises périssables.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire



10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4 Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Appui administratif/opérationnel pour l'élaboration d'un modèle de proposition commune harmonisée en matière de données à l'intention des organismes concernés présents aux frontières, y compris une proposition visant un paiement unique pour toutes les redevances.

Le document conceptuel étant déjà élaboré, financement pour la construction d'une base de données et le recours à des services de conseil.

Assistance technique pour la mise à jour du cadre législatif, institutionnel et réglementaire des organismes concernés.

Formation pour les utilisateurs du guichet unique, y compris tous les organismes présents aux frontières, chargeurs et courtiers en douane, entre autres.

Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

Sensibilisation du secteur privé.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation



10.8.1 10.8.2 Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Élaboration de directives juridiques concernant la procédure applicable aux marchandises refusées et leur élimination et application de ces directives par les organismes concernés, par exemple les divisions de l'agriculture, le Bureau des normes et l'Unité de la salubrité de l'environnement, entre autres.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles

12 Coopération Douanière



12.1.1 12.1.2 12.2.1 12.2.2	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Date définitive de mise en oeuvre 31 janvier 2021
12.3 12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f) 12.4.2	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f) 12.5.2 12.5.3	Assistance technique et aide financière pour la présentation des rense	eignements actualisés requis au système ASYCUDA World.
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e) 12.6.2 12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e) 12.7.2	Formation des agents des douanes, des agents maritimes, des agents la présentation de rapports sur les cargaisons de marchandises dans	s d'expédition, des regroupeurs et des transitaires aux nouveaux aspects de le système ASYCUDA World.
12.8 12.9.1	Assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices relatives	à l'échange de renseignements aux niveaux régional et international.
12.9.2 12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) 12.11.1 (a), (b), (c) 12.11.2 12.12.1 12.12.2	Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (Tlo	C), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

Légendes



Notifiée dans la catégorie C

Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 4 décembre 2025 Mis à jour le 18 août 2023

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org